

A travers les sociétés

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **31 (1943)**

Heft 634

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264802>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité



PAPETERIE BRIQUET Rue du Marché 38
GENÈVE Téléphone 4.10.93

Foyer de la Femme
1, Rue de la Vallée
Chambres et pension
pour dames et jeunes filles
Prix modérés. Tél. 4.59.93

P. LORETTI S. A.
Rue d'Italie, 14 - Tél. 4.34.69 - GENÈVE
Encadrements - Dorure - Miroiterie
Articles pour peintres

visiter les heurts et le chômage de 1918. La première tâche consistera à trouver de l'occupation à tous les démobilisés, et ce ne sera pas facile, vu le manque de matières premières et les difficultés de transports. La commission chargée par le Conseil fédéral d'étudier les possibilités de travail dans l'après-guerre vient de publier un rapport résumant ses recherches: le programme élaboré prévoit une meilleure répartition des grands travaux publics (construction de centrales hydro-électriques, d'aérodromes, de canaux, améliorations foncières, électrification des chemins de fer), représentant une somme de cinq milliards de francs; puis le développement de l'économie nationale par l'augmentation de notre capacité de concurrence, par le perfectionnement de notre fabrication, par l'ouverture de nouveaux marchés, le développement du tourisme, l'assainissement hôtelier, enfin l'encouragement à l'agriculture et à la colonisation intérieure.

Quel est le rôle des femmes dans ce plan? Y aura-t-il du travail pour elles? A-t-on pensé à l'acheteuse? à la consommatrice? Le plan ne fait pas de distinction entre la main-d'œuvre féminine et la main-d'œuvre masculine, mais il est évident que les grands travaux ne concernent que le travail masculin. La création d'industries nouvelles, comme de l'industrie hôtelière, donneront de l'occupation aux femmes, envers lesquelles il ne s'agira pas de renouveler les injustices commises après l'autre guerre! Mais les femmes, dans leur ensemble, peuvent beaucoup pour créer des occasions de travail et lutter contre le chômage: les ménagères, par exemple, peuvent occuper celles qui les soulagent dans leur besogne quotidienne, donner du travail à celle qui pratiquent des métiers — ceci en s'assurant, bien entendu, que ce travail est rétribué normalement, et en s'acquittant de leurs factures! Les femmes professionnellement occupées peuvent fournir de la main-d'œuvre en confiant à d'autres les tâches qu'elles n'ont plus le temps de pratiquer elles-mêmes; la main-d'œuvre qualifiée pourra ainsi être reclassée, alors que la main-d'œuvre moins qualifiée sera dirigée avec profit vers le travail domestique muni du contrat-type. Bien des femmes trouveront encore de l'emploi dans l'hôtellerie rénouvée et adaptée aux conditions de l'après-guerre; on guidera de préférence les jeunes filles vers l'emploi de vendeuses toujours plus qualifiées, alors qu'un choix s'opérera parmi les sténo-dactylographes.

La volonté de tenir et de construire, qui anime la Commission fédérale pour la création d'occasions de travail inspire aussi les femmes: on voudrait que celles-ci, bien que l'on n'ait pas jugé utile de faire appel à elles dans la Commission,

Pour vos cadeaux de fin d'année, un meuble de chez

M. BORNAND
8, Cours de Rive (Angle rue Pierre-Fatio)
Téléphone 4.98.07

R. CRISTIN-GENÈVE
2, route de Chêne — Téléphone 4.26.79
COMESTIBLES - VOLAILLES - CONSERVES
VINS - LIQUEURS - CHAMPAGNES

La Pharmacie MARKIEWICZ
24, Corratierie (Vis-à-vis du Cinéma) est la doyenne des pharmacies genevoises.
Se recommande pour l'exécution consciencieuse de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses maladies.
Produits de première qualité aux prix les plus modérés. Pas de personnel non qualifié.

Ces ouvrages vont ouvrir des horizons nouveaux aux personnes que les problèmes de l'éducation, de la vie sociale et du développement de l'humanité intéressent:

D ^r R. ALLENDY.	L'enfance méconnue	Fr. 4.20
Ch. BAUDOUIN.	La force en nous	4.—
D ^r Ad. FERRIÈRE.	Nos enfants et l'avenir du pays	6.50
	Libération de l'homme (nouveau)	4.75
E. HUGUENIN.	La femme devant son destin	4.75
LEIA.	Le symbolisme des contes de fées (nouveau)	4.75
P. PLOTKE.	La paix des nerfs (nouveau)	4.—
E. A. SAMBUC.	Régénération physique et mentale par la maîtrise de soi	3.20
D ^r A. STOCKER.	Etude sur la psychologie de la personne	4.50
J.-D. WETHERHEAD.	Psychologie, religion et guérison	4.—

NAVILLE & Cie
Passage des Lions Rue Lévrier Place du Lac

formulent à leur tour des propositions pratiques. L'on entendit ensuite avec intérêt M. Henri Blanc secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture (Lausanne), qui aborda le problème de

La main-d'œuvre féminine à la campagne

Celle-ci se présente sous le double aspect de l'économie ordinaire et de l'économie de guerre. En 1929, 270.000 femmes travaillaient de façon permanente à la campagne, dont le 93 % appartenait à la famille de l'exploitant, ce qui revient à dire que la main-d'œuvre agricole féminine est presque exclusivement de la main-d'œuvre familiale. Or l'extension des cultures a fait sauter à peu près partout l'écrasant labeur du travail agricole féminin auquel il importe de remédier; et M. Blanc a fait à ce propos diverses suggestions, telle que la remise à la paysanne d'argent de poche qui lui appartienne en propre, le moyen d'acquiescer un trousseau, l'allègement du ménage au moyen d'appareils modernes perfectionnés, le développement de la vie de société et de la vie intellectuelle au village, etc. Le corps enseignant, le pasteur, le médecin, peuvent beaucoup dans ce domaine. La paysanne devrait aussi faire partie en plus grand nombre des associations agricoles féminines, et le confédérer de relever que le Comité de l'Union suisse des paysans a fait appel à deux collaboratrices féminines.

L'après-midi, devant un auditoire encore plus nombreux que celui du matin, M^{mes} Barrard (Bussigny) présidente de l'Association du costume vaudois, et Troillet-Villars (Daillens), présidente de l'Association agricole des femmes vaudoises, prirent successivement la parole, après avoir salué la présence de M^{me} Widmer-Curtat. Puis M^{me} A. DuBois (Neuchâtel) vice-présidente de l'Union Internationale des Amies de la Jeune Fille, avec une éloquence simple et cordiale, basée sur une connaissance approfondie de la jeunesse, évoqua quelques problèmes d'éducation sous le titre

Mère et fille.

Insistant sur la rôle capital de la mère comme éducatrice, M^{me} DuBois montra comment un trop grand nombre de femmes ne se rendent pas compte



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

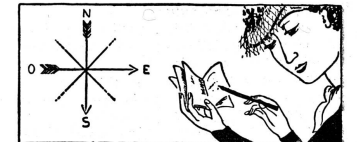
EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Pour nos enfants sous-alimentés.

Faisant suite au mouvement « Viens manger » inauguré en Suisse allemande, et dont la Croix-Rouge a repris l'idée sous des noms divers en Suisse romande (à Genève, le titre choisi est celui de « Repas familiaux ») l'Union des femmes de Genève a lancé de son côté un appel aux personnes qui ne peuvent recevoir chez elles des enfants pour des repas, mais désirent néanmoins s'associer à ce geste de solidarité. De concert avec l'Institut ménager, (7, rue de Beaumont), elle a décidé d'organiser des repas à 1 fr. 25 par enfant, et dont elle garantit la nourriture saine et abondante. Les enfants mangeront en compagnie des élèves de l'Institut, ce qui leur assurera la gaieté de la jeunesse, et seront placés sous la bienveillante surveillance de la directrice, M^{lle} Wenger.

Tous les dons que l'on voudra verser à cet effet pour s'associer ainsi au fond créé par l'Union seront accueillis avec grande reconnaissance (compte de chèques postaux N° 11198).



Garnet de la Quinzaine

Samedi 6 à dimanche 14 mars:

GENÈVE: Exposition *Exposition des Cultures ou famine?* de l'Union des Coopératives et du Cartel Romand H.S.M. Maison du Faubourg, entrée libre.

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel. 16 h. 45: Une heure de musique (chant et piano), par M^{lle} I. van Berchem et M^{me} Denyse Perrot.

Lundi 8 mars:

GENÈVE: Sormptimist-Club, Hôtel Victoria, 19 h. 30. Souper mensuel réservé aux membres du Club et à leurs invités. *La sculpture du jade en Chine; La cérémonie du thé au Japon*, causerie par M^{me} Stianzy.

Mardi 9 mars:

LAUSANNE: Cours d'histoire suisse organisé par le groupement féminin de la Ligue du Gothard, en collaboration avec l'Union des Femmes de Lausanne, et le Cartel des Associations féminines vaudoises. 20 h. 15, Ecole supérieure de Villamont: *La Suisse Etat moderne*, par M. J. Freymond.

Vendredi 12 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 17 h.: Assemblée générale de la Section de Lecture. Rapports divers. — *Etienne Dumont*, conférence par M. Jean Martin, ancien rédacteur au *Journal de Genève*.

Id. Id.: Institut ménager, 7, rue de Beaumont, 17 heures 30: *Quelques mois concernant le placement de la main-d'œuvre féminine dans le service de maison*, par M^{lle} Regad, secrétaire de l'Office cantonal de placement.

Samedi 13 mars:

LAUSANNE: Association des anciennes élèves de l'Ecole supérieure, Ecole supérieure de Villamont, 14 h. 30: Assemblée annuelle. Récital de piano par M^{lle} A. M. Goldenhorn.

Dimanche 14 mars:

SOTTENS: *Les cinq minutes de la solidarité*, causerie par Radio, 18 h. 45: *Pro Senectute romand*.

Lundi 15 mars:

GENÈVE: Centre de liaison des Sociétés féminines. 20 h. 30, rue Etienne-Dumont, 22: Rapports de la présidente, de la trésorière, des présidentes du Service auxiliaire féminin, de la Commission d'économie ménagère et de l'Aide aux mères. — Propositions individuelles.

Mercredi 17 mars:

GENÈVE: Club de rapprochement de l'Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30.

Vendredi 19 mars:

LAUSANNE: Groupe pour le Suffrage féminin, Lycéum-Club, 12, Etraz, 20 h. 30: *L'Enfance malheureuse*, causerie par M. M. Veillard, président de la Chambre pénale de l'enfance.

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENÈVE

Petit Courrier de nos Lectrices

Une travailleuse lausannoise. — La protestation des postiers lausannois contre les femmes-facteurs est d'autant plus injustifiée que la direction de l'arrondissement a soin de n'utiliser que des femmes soutiens de famille ou seules au monde ayant un urgent besoin de gagner leur vie. Et le bureau, paraît-il, ne peut que se féliciter que les femmes qu'il emploie, après avoir écarté les incapables ou les trop faibles; ces employées donnent toute satisfaction.

Je suis également indignée, — mais pas étonnée de l'attitude des journaux lausannois qui tous ont publié cette résolution masculine sans la moindre observation. On aurait pu dire par exemple que les femmes aussi doivent gagner leur vie, qu'on n'a jamais vu l'administration des contributions publiques, ou un propriétaire ou une compagnie de transports ou un marchand de combustibles ou un épicer consentir aux femmes des prix de faveur parce qu'elles sont mal ou peu payées,

parce qu'elles ont de la peine à gagner leur vie, en un mot parce qu'elles sont femmes. D'un côté on ne nous fait aucun cadeau, aucune faveur, de l'autre on fait tout pour nous empêcher de gagner honnêtement et normalement notre vie.

Ch. B. de R. (Lausanne). — En lisant dans le *Mouvement Féministe* qu'en France une femme avait été nommée au poste de maire et, de ce fait, procédait à la célébration des mariages, il m'est revenu à la mémoire que l'ordonnance fédérale du 18 mai 1928 sur le service de l'état civil permettait aux cantons de désigner des femmes comme officier d'état civil (art. 11, al. 3). Pourra-t-on indiquer dans le « courrier » du *Mouvement Féministe*, quels cantons ont fait usage de cette faculté dans leur législation, et surtout lesquels l'ont utilisée en nommant des femmes à de tels postes? Merci d'avance à celles dont l'obligeance me permettra de répondre à une curiosité que je ne sais trop comment satisfaire seule.